

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE  
CONTROLE DES RACCORDEMENTS DES  
EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES**

|   |
|---|
| <b>Lieu de vérification</b>   |
| Adresse :   |
| <b>Objet du contrôle</b>  |
| Assainissement Collectif :  |
| <input type="checkbox"/> Vente <input type="checkbox"/> Contre-visite* <input type="checkbox"/> Maison neuve* |

|   |   |
|---|---|
| <b>1- Demandeur</b>   | <b>2- Coordonnées de facturation et destinataire du rapport</b> |
| <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Agence immobilière <input type="checkbox"/> Étude<br><input type="checkbox"/> Autre (préciser) :<br>Nom :<br>Prénom :<br>Téléphone : | Nom :<br>Prénom :<br>Adresse :<br>Téléphone :                   |

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>3- Coordonnées propriétaire</b> | <b>4- Coordonnées de la personne présente lors du contrôle</b> |
| Nom :<br>Prénom :<br>Téléphone :   | Nom :<br>Prénom :<br>Téléphone :                               |

**INFORMATIONS IMPORTANTES**

- Ce formulaire devra être correctement complété pour validation de la prise de RDV.
- Pour nous permettre de réaliser le contrôle, il est nécessaire que l'ensemble des ouvrages soient visibles, accessibles et ouverts le jour de la visite.
- Le service Assainissement s'engage à rappeler dans un délai de 7 jours à compter de la date de réception de ce formulaire dûment complété et signé, et à vous proposer un rendez-vous dans un délai de 15 jours. Toutefois, en fonction de votre disponibilité, le service reste ouvert pour tout rendez-vous fixé au-delà de ce délai.
- Le rapport sera envoyé au plus tard sous 3 semaines après le rendez-vous.

Le demandeur et le propriétaire reconnaissent avoir pris connaissance des informations importantes ci-dessus.

**Je m'engage à régler les frais des deux diagnostics à réception des titres de recette envoyés par le Service de Gestion Comptable de Château Gontier. (Tarif en vigueur Eaux Usées au 01/01/2025 : 104,04 € TTC) - (Tarif en vigueur Eaux Pluviales au 01/01/2025 : 88,00 € HT (non soumis à la TVA)).**

*\* Pour une demande de contre-visite ou pour la construction d'une nouvelle habitation, la prestation du contrôle est gratuite.*

Le :

Signature du demandeur :

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner, dans les plus brefs délais, le présent formulaire dûment complété, daté et signé par mail à l'adresse [eau@paysdecraon.fr](mailto:eau@paysdecraon.fr) ou par courrier : 1 rue Buchenberg - BP 71 – 53400 CRAON.